

# ACA DANSE : Règlement intérieur des cours de danse

|   |  |
|---|--|
| <p>Article 1<br/>Les enfants mineurs</p>  | <p>Les parents doivent impérativement accompagner et <b>venir chercher leurs enfants à l'accueil</b>. Les professeurs vous demandent de <b>respecter les horaires</b>, les élèves ne pouvant être gardés sous leur responsabilité. <b>Les enfants ne sont placés sous la responsabilité du professeur qu'à partir de l'heure annoncée sur le planning.</b></p>   |
| <p>Article 2<br/>Absences et retards</p>  | <p>En cas de <b>retard ou d'absence</b>, les <u>parents</u> ou <u>les élèves majeurs</u> doivent prévenir <u>LA DIRECTION</u> de ACA DANSE par un MAIL ou un message téléphonique.</p>   |
| <p>Article 3<br/>Les tenues<br/>(classes de danse)</p>                            | <p>Les élèves doivent se présenter dans <b>une tenue de danse correcte, et les cheveux attachés</b>, sauf dérogation du professeur.</p> <p><b>Classique</b> : collants, justaucorps, short ou jupette de danse, demi-pointes et parfois pointes. Collants et vestes d'échauffement si nécessaire. <b>COIFFURE TYPE CHIGNON</b>. (Tenue libre pour les cours adultes)</p> <p><b>Jazz et contemporain</b> : Pieds nus, chaussettes ou pédilles. Tenue près du corps (pantalons de jazz ou short, tee-shirt ou brassière ou justaucorps). <b>Cheveux attachés</b>.</p> <p><b>Hip-Hop, Street Jazz</b> : tenue ample et baskets : <b>CHAUSSURES UNIQUEMENT UTILISEES DANS LA SALLE DE DANSE - LES BASKETS doivent être PROPRES : semelle BLANCHE sans gomme. Elles doivent être laissées dans l'école de danse dans une boîte avec le NOM de l'élève et seront rangées dans un placard fermé à clef le reste de la semaine.</b></p> <p><b>Eveil et Initiation à la danse</b> : Justaucorps ou T-shirt près du corps. Legging ou collants sans pieds. Les enfants dansent pieds nus, sauf pour le classique où des chaussons de danse sont requis. Attention, bien les faire essayer aux enfants avant de les acheter, si possible dans une boutique spécialisée.</p> <p>Coiffure : Cheveux attachés (pas de cheveux dans les yeux) .</p> |
| <p>Article 4<br/>Règles à respecter en cours</p>                                  | <p><b>Les cours sont à huis clos</b> : parents et amis sont invités à ne pas rester dans la salle de danse afin de ne pas déranger le bon fonctionnement du cours, sauf autorisation du professeur.</p> <p><b>Etre à l'heure en cours</b> (si souci de transport, la DIRECTION doit être avertie par les parents ou élèves majeurs) <b>Pour les cours d'éveil artistique, les 10 premières minutes sont consacrées à l'accueil, au-delà l'enfant ne sera pas accepté en cours.</b></p> <p>Pas de <b>chewing-gum</b> en cours<br/>Pas de boissons autres que <b>de l'eau</b> dans les salles de cours<br/>Pas de <b>bijoux</b> en cours qui pourraient être dangereux pour la pratique<br/><b>Ne pas fumer</b> dans les locaux<br/>Les <b>téléphones portables doivent être éteints</b> pendant les cours.<br/><b>Ne pas filmer ou prendre des photos</b> en cours sans autorisation préalable.<br/><b>Pas de chaussures autres que des chaussures de danse</b> dans les salles, et qui ne servent QUE dans les salles de danse (cf article3).<br/>Les objets de valeur ne doivent pas être laissés dans les vestiaires (bijoux, argent, portables etc...) Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.</p>   |
| <p>Article 5<br/>Spectacle de fin d'année<br/>(Classes de DANSE)<br/>Concours</p> | <p>Dans tous les groupes, à l'exception des cours de danse adulte, un temps du cours sera consacré à la <b>préparation du spectacle</b>.</p> <p>Si l'élève n'est <b>pas sûr de participer au spectacle</b>, il doit choisir <b>un forfait trimestriel</b>, ce qui ne l'engagera financièrement que jusqu'à la fin du premier ou du deuxième trimestre.</p> <p>Pour les élèves qui ont choisi <b>un forfait annuel</b> et qui se désistent pour le spectacle, aucun remboursement ne sera effectué (cf article 8)</p> <p>La <b>présence de chacun est indispensable</b> à chaque cours, chaque répétition.</p> <p>Il sera parfois demandé <b>une participation pour l'achat des tissus et la confection des costumes</b>.<br/>Les spectateurs devront s'acquitter d'<b>un droit d'entrée</b>.</p> <p>Pour la participation aux concours, une participation sera demandée, pour les frais de costumes / droits d'inscription/frais de transports et d'hébergement.</p>   |
| <p>Article 6<br/>Documents d'inscription</p>                                      | <p>Un <b>certificat médical</b> pour la pratique de la Danse ou Pilates / Yoga <b>SI VOUS AVEZ UN PROBLEME DE SANTE</b> ou des conditions particulières (grossesse, opération récente, maladie chronique, allergie ...)</p> <p>Une <b>photo portrait</b> de l'adhérent</p>   |
| <p>Article 7<br/>Adhésion FFD et Assurances</p>                                   | <p><b>ACA Danse a souscrit à un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile</b>, et celle des préposés et des personnes qui y suivent un enseignement. (obligation stipulée par l'article 5 de la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989)</p> <p>Les Adhérents de Aca danse ont la possibilité d'adhérer à la FFD</p> <p><b>L'adhésion FFD</b> offre à l'adhérent une garantie individuelle accident dans le cadre de toutes les écoles affiliées (dont Aca Danse), et toutes les manifestations organisées par la FFD (concours – stages - spectacles) avec de très bonnes garanties et un bouquet d'avantages dont vous pourrez prendre connaissance, sur le site <a href="https://ffdanse.fr">https://ffdanse.fr</a></p>  |

# ACA DANSE : Règlement intérieur des cours de danse

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>Un secrétariat est à votre disposition</b>, aux horaires qui seront affichés. Merci de <b>PRENDRE RV</b> si vous ne pouvez pas venir aux permanences.</p> <p><b>Il est obligatoire de régler son adhésion et son forfait de cours après les cours d'essais</b><br/><b>Aucune cotisation ne sera remboursée</b>, quel que soit le motif, sauf si le cours était annulé.</p> <p>L'élève ou l'adhérent pourra <b>rattraper une ou plusieurs absences</b> dans la technique de son choix, avec l'accord des professeurs de ACA DANSE : l'accès à d'autres cours sera possible à condition que son niveau technique en danse le permette et qu'il reste de la place dans le cours choisi. Ces rattrapages se font exclusivement pendant l'année scolaire en cours (de septembre à fin juin de l'année suivante).</p> |
| Article 8  |   |
| Règlement de la cotisation                           | <p><b>Pour les forfaits annuels</b>, le paiement s'effectue au début de l'année. Paiement échelonné possible de <b>septembre à janvier</b> de l'année suivante. Les encaissements se font la première semaine du mois.</p> <p><b>La totalité des chèques doit être donnée lors de l'inscription, tout trimestre commencé est entièrement dû.</b> Le calendrier des trimestres est affiché dans l'entrée de Art'Danses.</p>  |
| Rattrapages de cours                                 | <p>Si les cours devaient être annulés en cas de force majeure, tous les tarifs seront recalculés AU TRIMESTRE pour les remboursements des trimestres non entamés. Dans ce cas des solutions de rattrapages du trimestre en cours seront proposées.</p> <p>Les <b>forfaits trimestriels durent 11 semaines et doivent être réglés au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de la période d'engagement.</b></p> <p>Les <b>Cartes de Cours</b> sont réglées en une seule fois, et ne sont valables que sur l'année scolaire en cours (du 01/09 au 30/08 de l'année suivante) Sauf dérogation de la direction en cas de force majeure (si les cours devaient être annulés)</p>   |
| Article 9<br>Répartition des cours dans l'année      | <p>Les cours commencent la semaine qui suit la journée des associations, et sont hors vacances scolaires. Le premier et le deuxième trimestre durent 11 semaines chacun, le 3<sup>e</sup> trimestre dure 10 à 11 semaines. Certains cours sont regroupés au mois de juin. Les périodes seront affichées dans les locaux. 1 semaine est consacrée au spectacle.</p> <p>Lorsque des cours auront lieu pendant les vacances scolaires, leurs dates et horaires pourront être consultés sur le tableau d'affichage de l'école et seront envoyés par mail.</p> <p>En général, les cours pendant les jours fériés sont assurés (voir le tableau d'affichage, ainsi que votre mail).</p>   |
| Article 10<br>Mesures disciplinaires exceptionnelles | <p><b>Si un conflit ou un comportement venait à perturber les cours, l'élève fera l'objet d'un avertissement oral et écrit. Après deux avertissements, l'élève s'expose à une exclusion définitive.</b> Il aura la possibilité au préalable de s'expliquer auprès de la direction de ACA DANSE accompagné du ou des professeurs de ACA DANSE avec qui cet élève prend des cours. Ce rendez-vous devra s'organiser <u>en dehors des heures des cours de danse</u>. Si l'élève est finalement exclu de ACA DANSE, lui ou son représentant légal s'il est mineur recevra une lettre recommandée avec accusé de réception annonçant cette exclusion, qui prendra effet 1 semaine après la date d'expédition de la lettre. Les cours non pris ne seront pas remboursés, sauf décision contraire du bureau.</p>             |
| Article 11<br>Modifications du Planning              | <p><b>ACA DANSE se réserve le droit de modifier les horaires en cours d'année, de changer la durée d'un cours, et d'annuler un cours si l'effectif est inférieur ou égal à 6 personnes.</b></p> <p>L'information sera affichée dans l'accueil de l'école Art'Danses, envoyée par mail, et consultable sur le site internet <a href="http://artdances.com">artdances.com</a>, rubrique « planning ». Les adhérents de ACA DANSE seront prévenus par e-mail et/ou SMS</p>   |
| Article 12<br>Droit à l'image                        | <p><b>DROIT A L'IMAGE.</b> L'association ACA DANSE se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.</p> <p>Pour les mineurs, à chaque événement organisé par Aca Danse, l'école demandera un <b>droit à l'image</b> à leurs parents ou à leurs représentants légaux.</p> <p>Par ailleurs, <b>ACA DANSE</b> souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans <b>le cadre familial</b>.</p>   |
| Article 13<br>Communications                         | <p>Nous communiquons par MAIL les infos concernant l'organisation des cours, les dates de stages, les infos du spectacle, etc... Vous vous <b>engagez à consulter nos mails</b> régulièrement, ou à défaut de venir consulter le panneau d'affichage dans l'entrée de l'école de danse.</p>   |

Ce document est sur le site internet de l'école, [artdances.com](http://artdances.com)

et affiché dans les locaux de l'école ART DANSES

En devenant adhérent de l'association, vous certifiez l'avoir **lu, compris et accepté.**